

Programmes de formation des apprentis inscrits, 2017

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 5 décembre 2018

De nouvelles données du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) sont maintenant disponibles.

Le SIAI vise à recueillir des renseignements sur les personnes qui suivent une formation d'apprenti et celles qui obtiennent un certificat dans le cadre d'une formation en apprentissage.

Il est parrainé par Emploi et Développement social Canada et est mis à la disposition des ministères et organismes fédéraux et provinciaux, des associations, des organisations non gouvernementales, et des chercheurs, par l'intermédiaire des Centres de données de recherche.

Tableaux disponibles : [37-10-0023-01](#), [37-10-0024-01](#), [37-10-0089-01](#), [37-10-0137-01](#) et [37-10-0142-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3154](#).

De nouvelles données issues de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) sont également diffusées aujourd'hui dans le communiqué du *Quotidien* intitulé « [Indicateurs de parcours et de gains chez les apprentis inscrits au Canada, 2008 à 2016](#) ». La PLEMT comprend à la fois des données du Système d'information sur les apprentis inscrits et du Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Pour obtenir de plus amples informations sur la PLEMT, veuillez consulter le guide « [Indicateurs de parcours et de gains chez les apprentis inscrits au Canada](#) », qui fait partie de la publication *Guides de référence technique de la plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail* ([37200001](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).

